

# Qu'est-ce que la pédiatrie médico-légale ?

## Quels praticiens sont concernés par cette pratique ?

Tout médecin impliqué auprès des mineurs victimes : pédiatres, médecins légistes exerçant en UMJ ou en IML, médecins référents protection de l'enfance des départements, médecins de PMI, chirurgiens, médecins scolaires, médecins généralistes, radiologues spécialisés en pédiatrie, médecins de santé publique...

Certains autres professionnels impliqués auprès des mineurs victimes.

## Objectifs

- Favoriser le développement de la pédiatrie médico-légale en tenant compte de la singularité et de la particulière vulnérabilité des mineurs victimes de violences dans leur parcours médical et judiciaire.
- Faire valoir l'intérêt supérieur de l'enfant et de l'adolescent dans l'exercice de l'ensemble des missions médico-légales et de la prise en charge pédiatrique globale.
- Faire la promotion de l'enseignement, la recherche et l'évaluation dans ce domaine de spécialité.
- Faire reconnaître cette spécialité auprès des institutions et instances nationales et locales impliquées dans la protection de l'enfance.
- Constituer des liens étroits avec la Société Française de Pédiatrie et la Société Française de Médecine Légale.



## Une spécialisation au service des enfants et des adolescents

En 2016, un collectif de 10 pédiatres et médecins légistes a fondé la Société Française de Pédiatrie Médico-Légale pour faire reconnaître la spécificité de la prise en charge des mineurs victimes : prévention, accueil, dépistage, évaluation, diagnostic, constat, expertise civile et pénale, problématique de la garde à vue, thanatologie. Il s'agit d'une « expertise intégrée » à la pratique pédiatrique et médico-légale.

Elle préconise une pratique éthique au service des mineurs qui respecte la nécessité de soins et de protection dans les situations de danger tout en permettant la constitution d'un dossier médical solide pour un travail judiciaire de qualité.

Elle prend en considération les spécificités pédiatriques que sont la particulière vulnérabilité des mineurs, leur croissance et leur développement et les actes médico-légaux qui sont afférents aux situations de risque et de danger.

<http://www.sfpediatriemedicolegale.fr>